

Programme modèle de gestion des risques pour les flottes d'entreprise

A large, dark-colored semi-truck cab is shown from a front-three-quarter angle, parked in what appears to be a large industrial or shipping yard. The truck has a prominent grille and headlights. In the background, there are other vehicles and some industrial structures under a clear sky.

Table des matières

Introduction	3
Leadership de la direction	4
Sélection des conducteurs	5
Orientation et formation des conducteurs	5
Inspection et entretien des véhicules	6
Programme de contrôle des sinistres	7
Résumé	8
Aide-mémoire pour les flottes d'entreprises	9

Programme modèle de gestion des risques pour les flottes d'entreprise

Chez Souveraine Assurance, nous reconnaissions que bon nombre de nos clients ont des flottes de véhicules de configurations diverses, allant des véhicules de tourisme aux véhicules utilitaires semi-remorques, en passant par les camionnettes et les fourgonnettes. Dans de nombreux cas, la flotte de véhicules ne constitue pas l'activité centrale de nos clients, mais vient plutôt en soutien à celle-ci.

Or, même si la flotte ne représente pas l'activité principale de votre client, il est important de veiller à ce qu'elle soit gérée efficacement afin de se protéger contre les sinistres et de se conformer à la réglementation provinciale et fédérale. Soulignons également qu'il y a des liens directs entre un programme de gestion des risques efficaces, la bonne marche de l'entreprise et la satisfaction des personnes responsables de la conduite des véhicules.

C'est pourquoi nous proposons notre **programme modèle de gestion des risques pour les flottes d'entreprise**.

Les éléments clés d'un programme efficace de gestion des risques pour les flottes commerciales sont les suivants :

- a. Leadership de la direction : pour réussir, le programme de gestion des risques doit être pleinement soutenu de haut en bas par la hiérarchie.
- b. Sélection des conducteurs : bien que la plupart des conducteurs soient embauchés principalement pour des tâches autres que la conduite, il est important de s'assurer que le processus de sélection et d'embauche englobe des critères relatifs aux véhicules qu'ils conduiront.
- c. Orientation et formation des conducteurs : de même, une grande partie de la formation que reçoivent les conducteurs de véhicules de flotte est axée sur leurs tâches principales et non sur la conduite. Or, il est impératif que l'orientation et la formation sur les véhicules qu'ils conduiront soient tout aussi rigoureuses.
- d. Inspection et entretien des véhicules : des inspections quotidiennes avant le départ à un programme d'entretien préventif conçu pour assurer la sécurité de tous les véhicules et pour éviter les pannes coûteuses sur la route, des mesures d'inspection et d'entretien adéquates sont essentielles pour faire en sorte que les véhicules restent sur la route et non dans un atelier et pour éviter les pertes découlant d'une défectuosité de véhicule.
- e. Programme de contrôle des sinistres : tous les accidents et incidents doivent être signalés par les conducteurs et faire l'objet d'une enquête par un personnel d'encadrement qualifié, quel qu'en soit le coût. Ces enquêtes peuvent permettre à tous les conducteurs de tirer des enseignements essentiels afin d'éviter la récurrence et de limiter les sinistres. La documentation du processus de gestion des accidents/incidents est un processus de diligence raisonnable efficace qui se révélera inestimable dans le cadre d'éventuelles actions en justice et d'audits gouvernementaux.

Examinons chacun de ces éléments plus en détail :

Leadership de la direction

Pour veiller au bon fonctionnement du programme, la direction doit assumer le leadership et établir des lignes directrices pour les activités de sa flotte, comme elle le fait pour les principales activités de l'entreprise.

Une politique de sécurité sur le contrôle des sinistres relatifs aux véhicules à moteur doit être élaborée et mise en œuvre pour :

- a. veiller au respect de la position de la direction en matière de sécurité des véhicules à moteur, notamment à l'égard :

- de la distraction au volant,
- des intempéries,
- de la gestion de la vitesse,
- de la gestion de l'alcool et des drogues;

- b. décrire de façon concise l'approche de l'entreprise en matière de contrôle des sinistres relatifs aux véhicules; indiquer spécifiquement l'autorité et la responsabilité du personnel impliqué dans le programme de contrôle des sinistres relatifs aux véhicules à moteurs;

- c. établir un système de responsabilisation.

La nature et l'étendue du programme reposeront sur la taille de la flotte, le nombre de conducteurs, la relation entre la flotte et les activités de l'entreprise, ainsi que sur la structure d'encadrement.

Un leadership adéquat peut représenter d'importants bénéfices pour l'entreprise : exploitation rentable; sécurité et satisfaction des conducteurs, favorisant ainsi la fidélisation; amélioration de l'image de l'entreprise dans l'industrie et auprès de la population et bonne réputation en général.

Sélection des conducteurs

La première étape dans tout contexte d'embauche consiste à effectuer une analyse du poste afin de déterminer précisément ce que doit faire l'employé, la façon dont il doit le faire et les compétences qu'il doit détenir. Lorsque les fonctions englobent la conduite de véhicules, la direction doit intégrer ces critères dans son processus de sélection :

- s'assurer que l'employé détient un permis de conduire valide (copie au dossier);
- s'assurer que l'employé a les qualifications nécessaires pour conduire le type de véhicule visé;
- valider les connaissances de l'employé relativement à la conduite d'un véhicule et aux techniques de conduite sécuritaire en lui faisant passer un examen écrit et un examen pratique de conduite;
- vérifier le dossier de conduite de l'employé deux fois l'an afin d'évaluer son expérience de conducteur ainsi que de s'assurer qu'il respecte le code de la sécurité routière et qu'il répond aux critères d'embauche de l'entreprise;
- vérifier les antécédents de conduite et l'expérience professionnelle du candidat en consultant les références des employeurs précédents;
- enfin, veiller à ce que le processus de sélection des conducteurs soit entièrement documenté, généralement dans les dossiers des candidats/des conducteurs.

Orientation et formation des conducteurs

À la suite d'un processus de sélection des conducteurs fructueux, la plupart des personnes retenues pour conduire les véhicules de l'entreprise auront les connaissances et les compétences de base nécessaires à la conduite du véhicule qui leur aura été attribué. L'objectif de l'orientation et de la formation des conducteurs est d'améliorer ces compétences et de combler les lacunes lorsque la connaissance des politiques de l'entreprise, de l'utilisation du matériel ou des procédures de rendement doit être renforcée.

L'orientation englobe l'initiation à la politique de sécurité de l'entreprise et au programme d'entretien préventif. Elle comporte aussi la présentation des principaux membres du personnel qui apportent leur soutien et une visite de l'entreprise et des terminaux des clients, ainsi que du matériel de sécurité, le cas échéant.

La formation doit être dispensée à bord du véhicule et lors des réunions de l'entreprise. Il faut prévoir une formation initiale aux concepts de la conduite défensive, suivie de formations d'appoint à intervalles réguliers. Une formation intermédiaire peut être donnée dans le cadre de réunions périodiques sur la sécurité des conducteurs, au cours desquelles on abordera des thèmes de sécurité spécifiques (habituellement en lien avec la sinistralité de l'entreprise et les tendances en matière d'accidents).

Un programme de formation de base (réunions de conducteurs et formation à bord du véhicule) doit minimalement englober les éléments suivants, le cas échéant :

- politiques et procédures de l'entreprise;
- familiarisation avec le matériel;
- itinéraires et horaires;
- techniques de conduite défensive;
- réglementation gouvernementale applicable;
- manutention des cargaisons et arrimage des charges;
- procédures en cas d'urgence;
- déclaration des accidents;
- familiarisation avec les dispositifs d'urgence;
- risques spécifiques identifiés en fonction des tendances.
- Il importe de veiller à ce que l'ensemble des activités d'orientation et de formation soit documenté dans les dossiers de conducteurs appropriés. Les conducteurs doivent apposer leur signature pour indiquer qu'ils ont compris et qu'ils mettront en pratique les notions acquises dans le cadre de l'orientation et de la formation qu'ils ont reçues.

Inspection et entretien des véhicules

Outre les coûts importants qu'elles entraînent, les pannes de véhicules sur la route projettent une mauvaise image de l'entreprise et occasionnent des dangers qui peuvent causer un accident. Et il est encore plus préoccupant de constater qu'un programme inadéquat d'inspection et d'entretien préventif des véhicules puisse compromettre la sécurité du conducteur et des autres usagers de la route. Un processus d'inspection des véhicules et un programme d'entretien préventif efficaces et proactifs permettront d'éviter de tels problèmes.

Des inspections adéquates du véhicule avant et après le voyage permettront au conducteur de repérer les défauts pouvant entraîner des problèmes durant le déplacement. Bien que cela soit important pour assurer la fiabilité et la sécurité de tous les types de véhicules, ce l'est encore davantage pour les véhicules d'entreprises, tant du point de vue de la sécurité que de celui du respect de la réglementation en vigueur.

Un programme d'entretien préventif par un mécanicien qualifié, en fonction des spécifications du fabricant et de l'utilisation de l'équipement, évite les risques de rendement chroniques pouvant mener à l'immobilisation du véhicule. Des registres d'entretien complets et détaillés permettent à la direction d'analyser le travail effectué sur un véhicule afin de déterminer si des travaux supplémentaires sont requis ou prévisibles, non seulement pour le véhicule visé, mais aussi pour les autres véhicules semblables appartenant à la flotte. Les entreprises qui adoptent cette façon de gérer leur parc automobile peuvent réaliser des économies importantes, tant au niveau des coûts réels que de l'identification et de la correction des tendances qui peuvent se révéler préjudiciables à la flotte.

Programme de contrôle des sinistres

L'élimination de tous les accidents de véhicules à moteur devrait être un objectif fondamental de toute entreprise exploitant une flotte. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'un système bien établi de signalement, d'enregistrement et d'analyse des faits entourant les accidents de véhicules.

Chaque véhicule doit être muni d'une trousse d'information en cas d'accident de véhicule à moteur, renfermant des instructions de déclaration et des renseignements sur les procédures de signalement par téléphone, un rapport d'accident et des cartes d'information pour les témoins. Souveraine Assurance peut fournir des trousse de déclaration d'accident automobile en format papier et électronique, sur demande.

Tous les accidents doivent faire l'objet d'une enquête dans une certaine mesure. La direction doit connaître les détails de l'accident afin que des mesures correctives appropriées puissent être prises pour éviter que des accidents semblables ne se reproduisent. L'entreprise doit mettre en place un comité d'examen des accidents, constitué de conducteurs et/ou de représentants de la direction, mandaté pour :

- évaluer les circonstances d'un accident et les mesures prises par le conducteur;
- déterminer s'il s'agit d'un accident évitable ou non évitable, conformément aux critères de prévention standard de l'industrie;
- mettre en œuvre un mode d'application des systèmes de gestion et de responsabilisation des conducteurs.

La définition standard acceptable d'un **accident évitable** est la suivante : tout accident survenant pendant que le véhicule n'est pas correctement garé et entraînant des dommages matériels ou corporels alors que le conducteur n'a pas fait tout ce qu'il pouvait raisonnablement faire pour prévenir ou éviter l'accident, quelle que soit la partie responsable.

Il convient de créer un dossier permanent renfermant tous les renseignements pertinents relatifs à l'accident, notamment :

- le rapport préliminaire d'accident établi par le conducteur;
- les copies des rapports d'accident soumis à diverses organisations, conformément à la loi;
- les données de l'enquête sur l'accident;
- les rapports de police (le cas échéant);
- tout autre renseignement utile à l'évaluation.

Résumé

Le contrôle des sinistres pour une flotte d'entreprise doit faire partie intégrante de l'engagement global de l'organisation en matière de santé et de sécurité. Des procédures formelles visant la protection des vies, des biens et de la population doivent être mises en œuvre, quels que soient la taille, le type et/ou l'exploitation de la flotte.

À La Souveraine, nous avons une expérience de longue date du transport dans de nombreux secteurs et nous avons noué de solides liens avec des entreprises qui gèrent des flottes à l'échelle du pays. Nous sommes ravis de vous faire profiter de ces connaissances et de cette expérience.

Souveraine Assurance est votre partenaire dans la résilience. Nous faisons équipe avec nos partenaires dévoués pour prodiguer des conseils, de la formation, un soutien constant et des solutions novatrices en matière de risques pour répondre aux besoins uniques et évolutifs des entreprises canadiennes.

Annexe

Aide-mémoire pour les flottes d'entreprise

ENJEUX	EN PLACE	NÉCESSAIRE	COMMENTAIRES
Leadership de la direction			
Politique de sécurité écrite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Examen du profil du transporteur provincial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Qualification du conducteur			
Analyse du poste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Système de recrutement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dossiers de qualification des conducteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Formulaire de candidature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Entrevue (documentée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification des antécédents (documentée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification de l'expérience	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Évaluation routière préalable à l'embauche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Examen écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification des antécédents du conducteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Qualifications physiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ENJEUX	EN PLACE	NÉCESSAIRE	COMMENTAIRES
Leadership de la direction			
Orientation et formation des conducteurs			
Programme d'orientation et de formation initiales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Règles et politiques de l'entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Familiarisation avec le matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Inspection des véhicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Itinéraires et horaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Signalement des accidents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Techniques de conduite défensive	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Manutention et arrimage de cargaisons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Formation d'appoint	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Encadrement des conducteurs			
Vérification de l'emplacement des véhicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification des registres de conducteurs/ dispositifs de consignation électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Système d'observation routière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Programme de mesures incitatives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Inspection et entretien des véhicules			
Système de spécification des véhicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Programme d'entretien préventif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Programme d'entretien sur demande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plan de réparation routière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rapport d'inspection des véhicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Système de registre d'entretien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Itinéraires et horaires			
Planification des voyages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Établissement de l'horaire du matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Établissement de l'horaire des conducteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ENJEUX	EN PLACE	NÉCESSAIRE	COMMENTAIRES
Leadership de la direction			
Registres, signalement et analyse des accidents			
Trousse de déclaration d'accident	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Système de signalement par téléphone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Registre des accidents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Comité d'examen des accidents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Analyse des accidents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Suivi des accidents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Commentaires supplémentaires

© 2024 La Souveraine, Compagnie d'assurance générale, l'une des sociétés du Groupe Co-operators. Souveraine^{MD} est une marque déposée du Souveraine, Compagnie d'assurance générale. Certains produits ne sont pas offerts dans toutes les provinces. Veuillez consulter libellé de la police pour connaître toutes les modalités, y compris les limitations et les exclusions. La Souveraine, Compagnie d'assurance générale s'engage à protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de nos affaires. Pour en savoir plus, consultez souveraineassurance.ca ou composez sans frais le 1 800 661-1652.